



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

NOTE D'INFORMATION

SUR LES SOMMETS UNION EUROPÉENNE - AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES :

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS

Contenu: Depuis presque 7 ans, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE et de l'ALC organisent des Sommets bi-annuels, en prenant la route ouverte 25 ans avant par le PE et le PARLATINO vers un dialogue sincère et amical. Malgré quelques insuccès, ces Conférences restent des occasions uniques pour faire progresser l'objectif commun de l'Association stratégique, toujours plus nécessaire dans un monde globalisé entre 2 partenaires unis par des liens et affinités séculaires.

**DGExPo/B/PolDep/Note/2006_045
[PE N°]**

**Avril 2006
FR**

Toute opinion exprimée est celle de l'auteur et ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen.

Cette note a été demandée par les délégations du Parlement européen pour les relations avec l'Amérique latine.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteur: Pedro NEVES

Manuscrit achevé en avril 2006.

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: pneves@europarl.eu.int

Bruxelles, Parlement européen, avril 2006.

Sources: Agence Europe
Centro Latinoamericano para las Relaciones con Europa (CELARE)
Commission européenne
Economist Intelligence Unit (EIU)
Eurostat
Oxford Analytica
Reuters
World Market Analysis

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	4
II. SOMMET DE RIO	5
III. SOMMET DE MADRID	10
IV. SOMMET DE GUADALAJARA	14
V. CONCLUSIONS	17

ANNEXE

I - INTRODUCTION

Depuis trente ans, l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes (UE-ALC) ont entamé un dialogue régulier. Tout d'abord au niveau parlementaire¹ et ensuite au niveau des Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement².

Ces Sommets, devenus bi-annuels, se sont tenus à Rio (1999), Madrid (2002) et Guadalajara (2004). Le prochain aura lieu en mai 2006 à Vienne. Ces réunions de haut niveau sont devenues indispensables dans le cadre des relations entre l'UE et l'ALC. Elles ont ouvert le chemin vers une relation institutionnalisée, stable, tournée vers l'avenir autour d'un objectif commun : la mise en œuvre de l'Association stratégique bi-régionale. Dans ce contexte il faut souligner que:

- Les Sommets euro-latino-américains ont acquis une importance croissante par le biais des pays participants, par la contribution des parlementaires et de la société civile aux réunions préparatoires, par le choix des thèmes à débattre;
- les Sommets, depuis Guadalajara, représentent 58 pays et presque un milliard de citoyens;
- les Sommets ont su établir des thèmes prioritaires pour les relations bi-régionales autour de trois piliers : le dialogue politique, le libre commerce et la coopération.

Malgré leur succès, les Sommets euro-latino-américains doivent éviter les pièges des effets spéciaux et notamment ceux de la "diplomatie médiatique". En outre, un des principaux problèmes de ces réunions réside dans le suivi des décisions prises. L'Union européenne, par le biais de la Commission européenne, présente des communications relatives au suivi des thèmes analysés. Toutefois, ce suivi n'a pas l'équivalent en ALC, vu l'absence d'une institution homologue. Ceci dit, les Sommets UE-ALC ont un rôle fondamental dans l'approfondissement des relations bi-régionales, car ils constituent des occasions uniques pour développer les matières d'intérêt commun. Ainsi, ces Sommets devraient être caractérisés par :

- la poursuite d'un dialogue profond et sincère;
- une perspective politique réaliste permettant une construction graduelle de l'Association stratégique birégionale;
- la mise en œuvre d'une "feuille de route" crédible avec des objectifs clairs.

¹ La 1ère Conférence interparlementaire (PE - PARLATINO) a eu lieu à Bogota en 1974.

² Le 1er Sommet UE-ALC s'est tenu à Rio en 1999.

II. LE SOMMET DE RIO

Le premier sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne s'est tenu à Rio de Janeiro les 28 et 29 juin 1999. Les 49 dirigeants présents ont adopté une "Déclaration de Rio" d'une soixantaine de points, ainsi qu'une liste de "priorités d'action". Dans ce texte, ils déclaraient leur volonté de "promouvoir et approfondir leurs relations en vue d'établir une association stratégique bi régionale", par le biais d'un dialogue politique fructueux dans le respect du droit international, des relations économiques et financières solides et du renforcement de la coopération bilatérale.

En ouvrant les débats, le président brésilien Fernando Henrique Cardoso a espéré que les travaux du Sommet permettraient de favoriser l'émergence d'une mondialisation plus démocratique et équilibrée, "sans monopole de prospérité et de pouvoir". Il a appelé dans ce sens à une réforme de l'architecture financière internationale et des Nations Unies. Dans la même ligne, le chancelier allemand Gerhard Schröder a stigmatisé les flux financiers qui "damnent des peuples entiers". Rappelant que l'objectif du Sommet est de créer un nouveau partenariat stratégique, il a souligné que "l'Europe a besoin d'un partenaire stable, pour donner une impulsion à cette nouvelle association stratégique". Le président mexicain Ernesto Zedillo a espéré pour sa part convertir "l'ouverture des marchés et de la démocratie en instruments d'égalité sociale". Soulignant que la pauvreté et l'inégalité ont marqué l'Amérique latine face à une Europe prospère et solidaire, il a estimé que les Latino-américains constatent que l'idéal de démocratie commence à se concrétiser; il faut maintenant que l'idéal de société égalitaire commence également à se réaliser.

Ce partenariat stratégique est fondé sur des objectifs communs:

- le renforcement de la démocratie représentative et participative et de la liberté individuelle;
- l'État de droit, la bonne gouvernance et le pluralisme;
- la paix et la sécurité internationales;
- la stabilité politique et l'instauration de la confiance entre les nations.

Les décisions prises lors du sommet visaient notamment:

1. Dans le domaine politique

- à renforcer le dialogue institutionnel entre les deux régions;
- à préserver la démocratie et à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales;
- à s'unir pour affronter les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Il s'agit ici de travailler pour la modernisation des structures d'Etats latino-américains, en particulier en ce qui concerne les systèmes électoraux, l'administration de la justice, les systèmes fiscaux et les politiques budgétaires, ainsi que les mécanismes de redistribution de la richesse et des revenus générés par le développement économique. La société civile est invitée à participer aux initiatives entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne, "en coopération avec le secteur public" (formule qui représente une concession aux

pays qui craignent l'intervention des ONG dans la sphère politique, comme le Mexique, refroidi par l'expérience du Chiapas). Partant de l'expérience de l'ouragan Mitch, il était prévu de mettre en œuvre des programmes de coopération permettant une meilleure utilisation des ressources internationales pour la prévention des catastrophes naturelles. Il faudrait notamment élaborer un répertoire des organisations de protection civile nationale, un inventaire des ressources existantes pour les secours en cas de catastrophes et un guide de coopération internationale en cas de catastrophe. En matière de lutte contre le trafic de drogue, les chefs d'État présents ont approuvé le plan d'action UE/AL, de Panama, qui inventorie une liste précise d'actions dans les domaines douaniers, de la coopération policière, des programmes de substitution à la culture de coca, de la prévention auprès des jeunes, etc. Le plan d'action prévoyait, en outre, de renforcer les programmes de formation de fonctionnaires aux droits de l'homme, de mettre en place des programmes de lutte contre le racisme, de promouvoir la protection des droits des groupes les plus vulnérables (jeunes, handicapés, indigènes, travailleurs migrants et leurs familles), d'identifier des actions prioritaires pour la mise en œuvre des conclusions de la conférence des femmes, de Pékin, de promouvoir la ratification des traités de désarmement, d'intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

2. Dans le domaine économique

- à renforcer le système du commerce multilatéral, à ouvrir le régionalisme et à intensifier les relations économiques entre les deux régions;
- à promouvoir la libéralisation du commerce afin d'accroître la prospérité et de combattre les effets déstabilisants des flux financiers volatils;
- à fournir une attention et un soutien particuliers aux pays ayant des économies moins importantes, par le biais de mesures d'incitation pour un investissement productif.

Ainsi, sur le plan économique, le Sommet prévoyait la mise en place de mécanismes de coopération bi régionale pour renforcer les systèmes financiers nationaux. Il invitait les chefs d'entreprise à créer un "business forum" en mesure de présenter des recommandations aux gouvernements, et proposait de commencer par la création d'une base de données des associations d'entreprises. Le plan prévoit un programme de développement des capacités de négociation des fonctionnaires et des entrepreneurs. Il proposait l'étude des barrières commerciales existantes dans le domaine des normes et certifications, et envisageait la conclusion d'accords douaniers. Il invitait la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à considérer la possibilité de renforcer ses activités en Amérique latine. Il était prévu de promouvoir des programmes de coopération dans le domaine des infrastructures (notamment de transport). Les Chefs d'État ont convenu, en outre, d'assurer un cadre de qualité pour la protection des consommateurs et le dialogue entre partenaires sociaux.

3. Dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la science et technologie, du social et de l'humain

- à promouvoir le rétablissement, la protection et une meilleure connaissance du vaste héritage culturel des deux régions;

- à promouvoir un accès universel à l'éducation;
- à promouvoir et à préserver la diversité culturelle.

En ce qui concernait les domaines susmentionnés, le plan d'action prévoyait des programmes destinés à combattre la marginalisation, l'exclusion sociale et la pauvreté extrême. Il encourageait la coopération à tous les degrés du système éducatif et prévoyait d'élargir le programme communautaire ALFA de coopération universitaire UE/Amérique latine. Les Chefs d'État ont convenu de promouvoir les programmes destinés à renforcer la participation des populations indigènes aux programmes sociaux et de développement économique. Ils s'engagent à mettre en œuvre des programmes de promotion des identités culturelles et linguistiques.

4. Les Priorités de Rio

Au Sommet de Rio, les Chefs d'État et de gouvernement des deux régions (UE et ALC) ont donc adopté un plan d'action de 54 priorités. Quelques mois plus tard à Tuusula (Finlande), ces priorités ont été regroupées en onze "thèmes majeurs".

Priorités stratégiques redéfinies à Tuusula

- coopérer dans les enceintes internationales,
- protéger les droits de l'Homme,
- promouvoir le rôle des femmes,
- coopérer dans les domaines de l'environnement et des catastrophes naturelles,
- lutter contre la drogue et contre le trafic illicite d'armes,
- promouvoir au niveau mondial un système économique et financier stable et dynamique,
- encourager les *fora* commerciaux.
- coopérer dans les domaines de l'éducation, des études universitaires, de la recherche et des nouvelles technologies,
- protéger le patrimoine culturel,
- mettre en place une initiative commune dans le domaine de la société de l'information,
- soutenir la recherche, les études de troisième cycle et la formation dans le domaine des processus d'intégration.

5. Les réalisations entre Rio (1999) et Madrid (2002)

Grâce à l'implication de l'UE et de ses États membres le partenariat euro-latino-américain a progressé dans ses trois grandes dimensions: politique, économique et de coopération.

5.1 Des dialogues institutionnels renforcés:

- Les Ministres des Affaires étrangères, à travers notamment des structures de dialogue existantes (Groupe de Rio et de San José, Mercosur, Communauté andine et Convention de Lomé) se réunissent régulièrement pour assurer le suivi des priorités définies lors du Sommet.

- un groupe bi régional de Hauts fonctionnaires se réunit régulièrement pour orienter le partenariat.

5.2 Une recherche des bénéfices à partager à travers la libéralisation du commerce:

- Une assistance technique pour les questions commerciales a été mise en place pour les membres ACP du CARIFORUM pour leur intégration dans le système multilatéral commercial (notamment dans le cadre de l'OMC);
- Les négociations commerciales visant à établir une zone de libre-échange entre l'UE et le Chili et entre l'UE et le Mercosur ont été entamées;
- En juin 2000, un accord de partenariat a été signé à Cotonou entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, qui prévoit, dans son volet commercial, la suppression progressive des entraves aux échanges entre UE et les ACP et le renforcement de la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce.

5.3 Une coopération d'échanges:

Avec les **pays d'Amérique Latine**, la coopération bi régionale a été renforcée à travers les programmes d'échanges d'expérience et de pratiques existants :

ALFA – Programme de coopération entre les universités et instituts de formation ayant impliqué plus de 1100 universités depuis sa création en 1994.

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/index_fr.htm

AL-INVEST – Programme de coopération qui met en relation les entreprises de l'UE et d'Amérique latine et les aide à monter des partenariats afin de promouvoir les échanges commerciaux et les investissements.

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/al-invest/index_fr.htm

Avec les **Caraïbes**, l'utilisation des instruments de coopération existant entre l'UE et la plupart des Caraïbes dans le cadre de la Convention de Lomé, puis de l'Accord de Cotonou, ont permis une mise en œuvre cohérente des priorités de Tuusula. Des programmes de coopération ont été financés notamment dans les domaines de l'éducation supérieure, la lutte contre la drogue, la facilitation du commerce et la santé, la lutte contre le Sida tout particulièrement.

5.4 Les nouvelles propositions de la Commission:

En octobre 2000, la Commission européenne, dans le cadre du suivi des décisions de Rio, a adopté une communication définissant les priorités globales et régionales qu'elle comptait poursuivre:

- la promotion des droits de l'Homme¹;
- la coopération dans le secteur des technologies de l'information¹;

¹ La Commission proposait de créer un Forum de discussions chargé de préparer des propositions d'action et de définir des méthodes de coopération.

- la lutte contre les inégalités sociales².

Parallèlement la Commission a défini les priorités régionales en "tenant compte des disparités" entre les pays d'Amérique latine:

- **Mercosur et Chili:** la principale priorité est la conclusion des accords d'association en cours de négociation selon la Commission.
- **Communauté andine:** dans la ligne suivie jusqu'ici, la coopération sera centrée dans le domaine politique sur le renforcement des institutions démocratiques et de l'État de droit, "en particulier dans le pays pour lesquels l'UE avait exprimé des préoccupations (le Pérou notamment) et dans le cadre du soutien au processus de paix en Colombie". Dans le domaine commercial, l'UE s'est engagée à élaborer une étude avec les pays andins sur un système négocié qui pourrait éventuellement remplacer le système de préférence généralisée.
- **Amérique centrale:** la priorité avec le Mexique sera la mise en œuvre de l'accord d'association et de libre-échange. Pour les pays de l'Isthme centraméricain, la coopération continuera à être concentrée sur l'Etat de droits et les droits de l'Homme, les politiques sociales et le soutien à l'intégration économique de la région, ainsi que sur les questions d'environnement et la préparation aux catastrophes.
- **Caraïbes:** en matière commerciale, la priorité est de promouvoir l'intégration économique régionale, notamment par le biais d'un éventuel accord de partenariat économique régional selon la ligne définie dans l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP. Les négociations devraient commencer en 2003, rappelait la Commission. Dans cette perspective, la Commission allait poursuivre son aide pour: 1) la mise en place de capacités de négociation dans le domaine commercial, 2) l'aide pour la formulation de réformes fiscales, 3) le soutien budgétaire transitoire, 4) la mise en place d'organismes régionaux, 5) des programmes d'aide à la restructuration du secteur privé. Un nouvel accord de coopération au développement devrait par ailleurs être conclu avant la fin juin 2001, rappelait la Commission.

¹ @LIS – Alliance for an Information Society. La Commission européenne a créé en 2001 un nouveau programme bi régional pour promouvoir des échanges d'expériences sur les questions de réglementation et de standards dans la société de l'information.

² La Commission proposait le lancement d'une "initiative sociale" dont l'objectif était d'encourager l'échange d'expériences sur les politiques sociales.

III. LE SOMMET DE MADRID

Les travaux en vue du Sommet de Madrid ont commencé dès la fin de l'année 2000 avec pour objectifs:

- d'évaluer les progrès accomplis par le partenariat depuis Rio;
- de proposer aux chefs d'État et de gouvernement des axes politiques et un plan d'action à adopter pour faire avancer le partenariat stratégique à Madrid en mai 2002.

1. Les thèmes retenus pour les débats

Les travaux préparatoires ont permis de dégager un consensus sur la limitation du nombre de thèmes à traiter lors du Sommet dont le titre était: UE-ALC, Partenariat stratégique pour le XXI^e siècle.

Quatre grands thèmes ont été identifiés:

- démocratie et sécurité;
- renforcement du multilatéralisme et intégration régionale;
- équité sociale et développement durable;
- diversité culturelle et modernisation.

2. Les événements et initiatives autour du Sommet de Madrid

La perspective du Sommet de Madrid a provoqué un foisonnement de rencontres spécifiques qui ont aidé à la préparation du Sommet, tant au niveau gouvernemental qu'à travers la participation de la société civile des deux continents. Dans ce contexte, des thèmes comme les transferts de technologies, la société de l'information et les systèmes de protection sociale ont fait l'objet de débats.

En outre, la Commission européenne a fortement encouragé l'implication de la société civile des pays d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes dans la préparation du Sommet. Elle a soutenu, parfois en les cofinçant, l'organisation de rencontres intercontinentales entre différents types de partenaires: universitaires, entrepreneurs, syndicats, ONGs, médiateurs, etc. Le but de ces rencontres était ce lui de favoriser l'émergence de messages que la société civile des deux continents souhaitait adresser aux Chefs d'État et de gouvernement pour faire avancer le partenariat UE-ALC.

Dans le cadre du Sommet, plusieurs rencontres bilatérales à haut niveau étaient prévues entre l'UE, le Mexique, le Chili et le Mercosur, ainsi que des réunions ministérielles interrégionales ou bilatérales.

3. Le déroulement du Sommet vu par ses participants

M. Aznar, hôte du Sommet, infatigable promoteur de l'idée d'un rapprochement entre l'UE et les pays latino-américains, a souligné que les parties présentes s'étaient engagées à lutter contre le terrorisme et le trafic de drogue et a plaidé pour le libre-échange. Le Président chilien, Ricardo Lagos, a proposé un "décalogue" de priorités pour renforcer l'influence des deux régions sur la scène internationale et ancrer leur alliance, notamment sur les thèmes de la lutte contre le terrorisme, les opérations de maintien de la paix de l'ONU, le commerce, la Cour pénale internationale et la protection de l'environnement.

Le Sommet a fait ressortir "un grand effort d'unité" qui permet aux deux régions de "faire front commun" contre les tentations protectionnistes, a estimé M. Romano Prodi, président de la Commission. M. Chris Patten, Commissaire aux relations extérieures, a plaidé pour une "sorte de multilatéralisme" établissant des règles "plus justes pour les pays les plus pauvres" et permettant d'affronter "le côté obscur de la globalisation" (terrorisme, défis pour l'environnement).

À l'image du Président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, qui avait condamné les tentations protectionnistes qui brident les perspectives de développement, les pays latino-américains ont réclamé davantage de débouchés sur les marchés européens. Le ministre argentin des Affaires étrangères, Carlos Ruckauf, a souligné que "... nous ne sommes pas venus (à Madrid) pour demander l'aumône, mais pour dire à l'UE d'ouvrir ses marchés," et a condamné les subventions agricoles européennes dont souffrent les exportations argentines. Le Président vénézuélien, Hugo Chavez, a affirmé: "Nous organisons sommet après sommet et nos peuples s'enfoncent dans l'abîme". Selon, M. Andres Pastreña, président colombien, l'Amérique latine a besoin de la part de l'UE, "... d'une coopération moins paternaliste".

4. Les décisions prises lors du Sommet

Le deuxième Sommet UE/ALC a adopté, le 17 mai 2002, à Madrid, une "Déclaration politique" constituant "l'engagement de Madrid" pour un partenariat stratégique entre les deux régions dans les domaines politique, économique et de la coopération. Cette déclaration est développée dans un document d'une centaine de paragraphes sur les "valeurs communes" des deux continents, allant du respect des droits de l'homme au développement du multilatéralisme, en passant par le désarmement et la lutte contre le terrorisme. Le Sommet a approuvé, en outre, un "rapport d'évaluation" sur le développement des relations depuis le premier sommet de Rio, en juin 1999. La déclaration annonçait déjà que le prochain Sommet aurait lieu à Mexico en 2004.

Hormis le différend entre l'UE et les pays centraméricains et andins sur la conclusion de nouveaux accords d'association, le Sommet de Madrid s'est traduit par une vision relativement consensuelle. Voici les principaux points évoqués dans les débats et déclarations:

4.1 *Niveau politique*

4.1.1. *Démocratie et droits de l'homme*

La consolidation de l'État de droit, de la démocratie et la lutte contre les inégalités sociales ont occupé une bonne partie des débats. La déclaration finale réaffirme ainsi l'attachement (des deux partenaires) au respect de tous les droits (droits de l'homme, droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, y compris le droit au développement) et la nécessité de "consolider les institutions démocratiques" en soutenant fermement le principe selon lequel les systèmes judiciaires nationaux doivent être indépendants et impartiaux. La déclaration condamne tous les crimes contre l'humanité et estime qu'il importe de renforcer la coopération afin d'identifier, d'arrêter, d'extrader et de sanctionner toute personne qui s'est rendue coupable de ces crimes odieux, en saluant la création de la Cour pénale internationale. En outre, la déclaration plaide pour des politiques destinées à promouvoir le respect de la dignité et du bien-être des travailleurs migrants.

4.1.2. *Terrorisme*

Le Premier ministre espagnol, José Maria Aznar, avait ouvert le Sommet en appelant à une action concertée au niveau international, absolument indispensable pour affronter le terrorisme "... menace la plus importante contre nos valeurs communes". Dans leur Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement se disent résolus à renforcer les actions individuelles et entreprises collectives pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, tout en assurant qu'ils demeurent "... totalement convaincus que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit."

4.1.3. *Politique internationale*

Les deux partenaires saluent les efforts des autorités argentines pour mettre en œuvre un programme économique solide et global qui permettra de faire aboutir les négociations avec le Fonds monétaire international et d'autres organisations financières. Selon la formule désormais rituelle concédée à Cuba pour condamner l'embargo américain, la déclaration réaffirme le rejet de toutes les mesures présentant un caractère unilatéral et un effet extraterritorial, contraire au droit international et aux règles de libre-échange communément admises.

4.2 *Niveau économique*

4.2.1. *Multilatéralisme et échanges commerciaux*

Les deux partenaires ont confirmé leur engagement en faveur du système multilatéral à l'ONU et leur volonté de coordonner leurs positions pour les prochains Sommets de Rome sur l'alimentation et de Johannesburg sur le développement durable. Elles reconnaissent que pour lutter contre les inégalités il faut améliorer les règles et le fonctionnement du système commercial et financier international et aussi créer des possibilités réelles d'accès au marché. Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, a enfoncé le clou dans son intervention en stigmatisant "la globalisation qui promet des opportunités, mais qui ne semble pas capable de résoudre les asymétries qui perpétuent les inégalités et l'exclusion".

4.2.2. *Futurs accords entre l'UE, l'Amérique centrale et la Communauté andine*

Les pays andins et centraméricains ont insisté pour inclure dans les textes adoptés lors du Sommet de Madrid, un engagement politique en faveur de nouveaux accords d'association entre l'UE et les deux régions. Ils plaidaient pour une formulation qui aurait assuré que la Commission allait présenter "à la fin 2002" des directives de négociation et que les nouveaux accords auraient pour but "de faciliter les négociations commerciales en conformité avec le développement du programme de travail adopté lors de la conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, en vue de la création d'une zone de libre-échange entre la Communauté andine et l'UE et d'une autre entre l'Amérique centrale et l'UE. Selon la Commission européenne, "invoquer Doha n'est pas une tactique dilatoire" car les pays andins et centraméricains ne sont pas dotés d'une véritable union douanière permettant de négocier".

4.3. *Coopération*

4.3.1. *Coopération économique et sociale*

Dans ce domaine, les deux parties se sont engagés à favoriser la croissance et à lutter contre la pauvreté, en coopérant pour "améliorer l'efficacité des organismes publics, la promotion des processus d'intégration régionale, le dynamisme des PME et le développement des infrastructures". Elles s'engagent aussi à "promouvoir les flux d'échanges et d'investissements par le biais d'un environnement juridique plus ouvert, plus sûr, non discriminatoire et plus transparent."

4.3.2. *Coopération au niveau de l'éducation et de la culture*

La déclaration salue la mise en oeuvre du programme ALFA dans le domaine de l'enseignement supérieur, le nouveau programme @LIS pour la diffusion des technologies de l'information, ou le lancement d'un programme de bourses, baptisé ALBAN. Ce dernier devrait concerner 4000 étudiants qui auront la possibilité de venir étudier dans des universités européennes. La déclaration invitait les deux partenaires à mettre en oeuvre le Plan d'action 2002-2004 pour la création d'un espace commun UE-ALC pour l'enseignement supérieur et le plan d'action adopté par les ministres chargés des sciences et technologies en mars 2002 à Brasilia.

IV LE SOMMET DE GUADALAJARA

1. Introduction

Le III^{ème} Sommet UE-ALC, tenu à Guadalajara (Mexique) les 28 et 29 mai 2005, a constitué la première participation de l'Union européenne, dans sa configuration élargie à 25 Etats-membres, sur la scène internationale. Au total, 58 Chefs d'Etat et de gouvernement, représentant 30% des membres des Nations Unies et presque un milliard de citoyens européens et latino-américains, y ont participé.

La préparation du Sommet fut laborieuse: une quinzaine d'événements a préparé les débats du Sommet. Entre ces réunions préparatoires, on constate la réunion interparlementaire euro-latino-américaine de Pueblo (mars 2004), les diverses réunions sur la cohésion sociale organisées par la Commission européenne et par la Banque interaméricaine du développement (BID), la rencontre des partenaires sociaux, les réunions sur les migrations et la coopération, le forum des ONG, le séminaire sur l'accès à la justice, la rencontre des réseaux universitaires, etc. Ces réunions avaient un double objectif:

- évaluer les progrès du partenariat euro-latino-américain depuis le Sommet de Madrid;
- proposer aux Chefs d'Etat et de gouvernement, des priorités politiques, ainsi qu'un plan d'action à adopter afin de faire avancer le partenariat stratégique entre les deux régions.

Les travaux préparatoires ont permis également d'établir les thèmes à débattre lors du Sommet:

- multilatéralisme,
- cohésion sociale,
- relation bi-régionale.

2. Conclusions du Sommet

La Déclaration de Guadalajara, document de 104 paragraphes, exprime les consensus bi régionaux atteints.

2.1. Multilatéralisme

Ce thème a été suggéré par le Mexique, pays hôte, avec le but d'un renforcement d'actions communes dans le cadre des institutions internationales, notamment les Nations Unies.

Avec en toile de fond, le tumultueux après-guerre d'Irak, l'affichage du multilatéralisme était bien visible. Absents du Sommet, les Etats-Unis étaient une nouvelle fois le point de référence implicite, qu'il s'agisse de condamner leur politique en Irak ou à Cuba, de fustiger l'unilatéralisme ou de réclamer une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU. Toutefois, les Etats-Unis ne sont jamais directement cités dans la déclaration. Ainsi, comme lors des précédents sommets à Rio et Madrid,

la déclaration finale condamne toute forme d'unilatéralisme, sans citer de pays explicitement, comme l'aurait souhaité la partie latino-américaine. Les représentants cubains avaient demandé que la déclaration exprime de "profondes préoccupations" à propos de la loi américaine Helms Burton, qui renforce l'embargo contre Cuba.

"Nous sommes engagés à réformer et revitaliser les Nations Unies, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité" affirme la déclaration finale. Une formule de compromis qui reflète mal les appels pressants pour davantage de transparence et de représentativité au sein des organes multilatéraux lancés par les pays latino-américains, mais aussi par la France, l'Allemagne et l'Espagne. En ouvrant les débats, le Président mexicain Vicente Fox a plaidé pour que la réforme des Nations Unies permette de "refléter les aspirations de tous les peuples". Pour le chancelier allemand Gerhard Schröder, "[...] le Conseil de Sécurité doit être plus représentatif et disposer d'une plus grande légitimité afin que ses décisions soient mises en œuvre de manière plus efficace".

Dans le contexte du multilatéralisme, l'intégration régionale trouve sa place. Il s'agit bel et bien d'instaurer un nouvel équilibre en favorisant l'émergence de blocs régionaux. Le monde multipolaire auquel aspirent européens et latino-américains suppose plusieurs pôles. L'approfondissement de l'intégration régionale et subrégionale en Amérique latine et dans les Caraïbes permettra aux pays de la région d'avoir leur mot à dire dans les affaires mondiales. Le Mercosur en atteste. Par ailleurs, il importe de faire progresser l'intégration régionale afin de développer et de renforcer les relations euro-latino-américaines sur la base d'accords d'association.

Les deux partenaires condamnent les actes de terrorisme, les traitements cruels et dégradants commis contre toutes les personnes, le trafic de stupéfiants et la corruption. En revanche, ils soutiennent la Cour pénale internationale, la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et manifestent leur préoccupation pour la situation des travailleurs immigrants.

2.2. *Cohésion sociale*

Dans le paragraphe 39 de la déclaration, européens et latino-américains insistent "[...] sur le fait que la pauvreté, l'exclusion et l'inégalité sont une atteinte à la dignité humaine et qu'ils affaiblissent la démocratie et menacent la paix et la stabilité". En effet, le niveau actuel d'exclusion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes est insoutenable. D'après la BID, les chiffres concernant l'inégalité en Amérique latine sont les plus élevés du monde: près de 45% de la population vivait dans la pauvreté en 2003. C'est moralement inacceptable. Au delà de ces considérations morales, le niveau d'exclusion sociale est au cœur des crises politiques qui secouent souvent les pays d'Amérique latine. Une enquête du PNUD a relevé que les démocraties perdent le soutien de leurs citoyens en raison de l'inégalité et de l'extrême pauvreté dans lesquelles ils vivent. En outre, la lutte contre l'exclusion sociale a également sa propre logique économique. La pauvreté réduit la taille des marchés et freine la croissance économique.

L'équité et le refus de l'exclusion engendrent davantage de travailleurs qualifiés et de consommateurs, attirent un plus grand nombre d'investissements étrangers et favorisent une croissance plus rapide. Dans ce contexte, la Commission européenne a confirmé le lancement de l'initiative "EUrosociAL", dotée d'un budget de 30 millions d'euros, qui vise à développer des réseaux d'administrations publiques, permettant le

transfert d'expérience et de savoir-faire tout en définissant et en mettant en œuvre des politiques sociales. La BID devrait se joindre à cette initiative par l'intermédiaire d'une coopération technique et d'un appui financier.

2.3. *Relation bi régionale*

La question des accords bi régionaux a occupé une partie importante des débats de Guadalajara. La principale annonce attendue était la négociation finale d'un accord de l'UE avec le Mercosur. Toutefois, les laborieuses tractations achoppent sur le dossier agricole, qui comprend les subventions et l'accès aux marchés. Les deux partenaires ont salué la signature des accords de dialogue politique de coopération entre l'Union européenne et les régions de l'Amérique centrale et de la communauté andine (CAN), le 15 décembre 2003 à Rome. Ils reconnaissent que la perspective de futurs accords d'association UE-Amérique centrale et UE-CAN devrait donner un nouvel élan pour le renforcement des processus d'intégration économique régionale. Cependant, tout futur accord de libre échange devra être fondé sur les résultats de l'agenda de Doha pour le Développement et sur la réalisation d'un niveau suffisant d'intégration économique régionale. Les représentants européens et latino-américains ont également insisté sur le renforcement de la coopération dans le secteur de l'éducation (par le biais des programmes ALFA, ALBAN et Erasmus Mundus), dans le secteur culturel ainsi que dans celui de la science et de la technologie (programme @lis).

V - CONCLUSIONS

Trois sommets de Chefs d'état et de gouvernement de l'Union européenne et de l'Amérique latine et Caraïbes ont déjà eu lieu. Un quatrième (Vienne, mai 2006) approche. Quel bilan et perspectives doivent être tirés de ces rencontres au plus haut niveau?

A Rio, en 1999, l'objectif de l'association stratégique entre les deux continents a été approuvé. Cet objectif, basé sur les affinités profondes qui unissent les deux régions, devrait être mis en œuvre par le biais d'un dialogue politique renforcé, d'une libéralisation élargie et équilibrée des échanges économiques et financières, ainsi que d'une coopération accrue dans des secteurs-clés comme le développement, la culture, la science et l'éducation.

A Madrid, en 2002, les partenaires européens et latino-américains ont consolidé la voie tracée à Rio : renforcer leurs mécanismes de coordination de positions dans les forums internationaux et insister sur la nécessité du multilatéralisme. En outre, ce 2ème Sommet s'est intéressé aux questions liées à la société de l'information, sans, toutefois, analyser avec profondeur les problématiques de la cohésion sociale et de l'intégration régionale. Finalement, à Madrid, la fin des négociations UE-Chili, visant l'Accord d'association entre les deux partenaires, fut annoncé, ainsi que l'encouragement aux négociations UE-Mercosur et la décision de préparer des accords de dialogue politique et de coopération avec les pays andins et centraméricains.

Le Sommet de Guadalajara, en 2004, a révélé la vitalité des relations euro-latino-américaines. Ce Sommet a été particulièrement bien préparé par les gouvernements et la société civile.

Un des principaux résultats de ce Sommet fut la décision, européenne et latino-américaine, de reconnaître le multilatéralisme comme système de régulation des relations internationales. La cohésion sociale, suggérée par les partenaires européens, fut un autre thème-clé de cette réunion. La région latino-américaine reste la plus inégale de la planète et la lutte contre la pauvreté exige une coopération internationale renforcée. Finalement, la question de l'intégration régionale, condition *sine qua non* d'un partenariat homogène, fut également discutée. En effet, l'Association stratégique bi-régionale ne pourra pas progresser si les pays latino-américains ne font pas un pas plus vigoureux dans le sens de l'intégration régionale et si l'Union européenne ne manifeste pas une volonté politique claire.

Malgré les différentes conceptions, les divergences internes de chaque partenaire sur ce que doit être l'association stratégique, malgré la conjoncture internationale pas toujours favorable¹, les Sommets UE-ALC continueront à exercer un rôle prépondérant dans ce rapprochement, toujours plus nécessaire dans un monde globalisé, entre deux partenaires unis par des liens séculaires.

¹ Attentats du 11 septembre 2001, crise argentine, guerre d'Irak, rejet de la Constitution européenne, etc.

ANNEX

Chronologie des Relations UE/Amérique Latine - UE/Caraïbes

1952 Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui donne naissance au processus d'intégration qui deviendra "Union européenne" en 1992.

1969 Création du Pacte Andin, qui deviendra la Communauté andine en 1996 (Acte de Trujillo).

1973 Création du CARICOM : Communauté et Marché Commun des Caraïbes (Traité de Chaguaramas).

1974 Début des Conférences bisannuelles du Parlement européen et du Parlatino

1975 Création du Groupe ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) et signature de la Première Convention de Lomé (UE-ACP)

1976 Premières activités de coopération entre l'UE et l'Amérique Latine, y compris certains pays des Caraïbes non membre du groupe ACP à cette date.

1983 Signature du premier accord de coopération entre l'UE et le Pacte Andin.

1984 Lancement du dialogue de San José entre l'UE et les pays d'Amérique centrale.

1985 Signature de l'accord de coopération UE-Amérique Centrale.

1986 Création du Groupe de Rio.

1990 Déclaration de Rome qui établit un dialogue politique entre l'UE et le Groupe de Rio.

1990 Convention de Lomé IV (UE-ACP), adhésion de Haïti et de la République dominicaine.

1991 Signature du Traité d'Asunción, qui a créé le Mercosur (Marché Commun du Sud).

1992 Création du Cariforum.

1994 Signature du Protocole de Ouro Preto, qui renforce et institutionnalise le processus Mercosur.

1994 4ème rencontre ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio à São Paulo adoption d'une déclaration sur le "partenariat".

1995 Communication de la Commission européenne : "Union européenne - Amérique Latine : actualité et perspectives du renforcement du partenariat 1996-2000" - COM(95)495.

1996 1ère réunion du dialogue de haut niveau entre l'UE et la Communauté Andine en matière de lutte contre les drogues suite à la signature, en 1995, des accords sur les "précurseurs".

1997 Signature de l'accord de partenariat économique, politique et de coopération avec le Mexique

1999 Communication de la Commission européenne : "Un nouveau partenariat Union européenne - Amérique latine à l'aube du 21ème siècle" - COM(99)105.

1999 Sommet de Rio : UE-Amérique latine/Caraïbes.

2000 Communication de la Commission sur le suivi du Sommet de Rio : "Suivi du 1er sommet organisé entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne" - COM(00)670.

2000 Signature des accords de Cotonou entre l'UE (15 pays) et les pays ACP (77 pays) pour une durée de 20 ans.

2000 Entrée en vigueur progressive de l'accord de libre échange avec le Mexique.

2002 Sommet de Madrid : UE-Amérique latine/Caraïbes.

2003 Entrée en vigueur progressive de l'accord d'association avec le Chili (février 2003).

Accords de dialogue politique et de coopération avec l'Amérique centrale et la Communauté andine (décembre 2003).

2004 Première rencontre interparlementaire UE-ALC (Puebla, mars 2004).

Sommet de Guadalajara (mai 2004).

Création de la Communauté sud-américaine des nations - CSN (décembre 2004).

2005 XVII Conférence interparlementaire (PE - PARLATINO), Lima, juin 2005.

Première réunion des Chefs d'état de la CSN (septembre 2005).

Communication de la Commission sur une association renforcée entre l'Union européenne et l'Amérique latine - SEC(2005)1590 (décembre 2005).